

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 054/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN¹
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,





Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 055/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2025
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
087-216700674-20250922-055_09_2025-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Etienne WOLF





Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 056/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 3

Titre

CONSEIL MUNICIPAL – INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS À INTERVENIR

Rapporteur

Monsieur le Maire

Par courriers du 10 septembre 2025, M. Thierry WOLFERSBERGER et Mme Ariane PITSILIS ont démissionné de leur poste d'adjoint au Maire.

Cette démission a été acceptée par le sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg le 18 septembre 2025.

M. WOLFERSBERGER et Mme PITSILIS ne disposent plus de délégations de fonctions et de signature.

En ma qualité de Maire, je reprends l'ensemble de ces délégations dans les domaines suivants :

- * Culture et Animation
- * Urbanisme, Voirie, Mobilités, Numérique

J'assurerai également, le cas échéant, la présidence des commissions Aménagement urbain et Culture et Animation.

M. WOLFERSBERGER et Mme PITSILIS restent conseillers municipaux. Ils ont décidé de siéger au sein du Conseil municipal en tant que conseillers indépendants.

Par ailleurs, M. WOLFERSBERGER continue à siéger au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Lors de la prochaine séance du Conseil municipal, nous serons appelés, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, à tirer les conséquences de ces démissions en ce qui concerne la vacance des 2 postes d'adjoints.



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 057/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 4

Titre

PROJET « FRICHE SIMPLY » - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

Rappel du contexte

Par délibération du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération de réaménagement de la friche SIMPLY ainsi que son plan de financement prévisionnel.

En effet, la Ville de Brumath a décidé de construire un équipement public à vocation sociale et solidaire pour répondre aux besoins de la population en matière de services publics mais également d'offrir de nouveaux espaces de loisirs et de rencontre aux habitants, suite à l'acquisition par la Ville, en 2018, par l'exercice de son droit de préemption urbain, d'un ensemble foncier situé en entrée Nord de la commune, à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue Geoffroy Richert après la fermeture définitive de l'ancien supermarché SIMPLY.

Pour mémoire, le site comporte un bâtiment commercial et tertiaire désaffecté d'environ 3 000 m² correspondant à la surface de vente et aux bureaux de l'ancien supermarché. Ces bâtiments ne présentant aucune qualité architecturale notable feront l'objet d'une démolition. Par ailleurs, la station-service a été entièrement démantelée et les sols dépollués.

Contenu du projet

À l'issue d'une longue phase de concertation et d'études prospective et de programmation, il a été décidé d'implanter sur la « friche SIMPLY » un équipement public de 1 879 m² de surface de plancher comprenant :

- un espace services de 940 m² de surface utile permettant d'accueillir notamment les activités suivantes :

- l'Association Horizons Jeunes ;
- l'Épicerie solidaire « La Fraternité » gérée par Caritas ;
- la Mission Locale ;
- l'Espace Solidaire de la CeA (anciennement Centre médico-social) ;
- le Réseau de cardio-prévention ;
- l'Espace France Services, dont la gestion relève de la compétence de la CAH ;
- la Vestiboutique Croix-Rouge ;
- des espaces communs : accueil, réunion, service.

Le projet comprendra également :

- Un espace multifonctionnel de 440 m² de surface utile composé d'une salle d'activités (danse, sport/santé ...) et d'un tiers-lieu (café associatif ...) ;
- Des stationnements : 27 places publiques et 30 places pour l'espace services ;
- Un îlot de verdure paysager ;
- Des logements (aidés, accession à la propriété, privés, ...) et un commerce, répartis sur 3 immeubles, dont la construction sera confiée à un opérateur privé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le programme proposé respecte l'affectation de l'entité foncière telle qu'initialement fixée par les arrêtés municipaux de préemption.

L'étude de maîtrise d'œuvre portant sur cette opération, confiée à OSLO Architectes, a permis d'aboutir à l'élaboration d'un schéma définitif d'implantation du futur bâtiment et de répartition interne des locaux dans le cadre d'une mutualisation des espaces favorisant les synergies entre les entités mais aussi entre les populations, tout en tenant compte des contraintes économiques, techniques et juridiques liées à ce projet (cf. annexes).

L'équipement doit permettre de créer du lien, d'accompagner les citoyens et de proposer des activités ouvertes au plus grand nombre.

Ce schéma a été présenté et validé par les représentants de l'ensemble des structures qui seront relocalisées dans le bâtiment.

L'avant-projet définitif a également été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal lors de la réunion des Commissions réunies le 15 septembre 2025.

Coût du projet

Le coût global de l'opération est estimé à 9 060 000 euros HT.

Coût détaillé de l'opération :

Prestations intellectuelles et frais divers :	1 669 000 € HT
Travaux, y compris aléas et actualisation des prix :	7 391 000 € HT
TOTAL HT	9 060 000 € HT

Calendrier prévisionnel

Une campagne de fouilles archéologiques préventives sera menée prochainement. Le chantier devrait démarrer en septembre 2026 pour une livraison du bâtiment en septembre 2028.

Financement du projet

Les partenaires financiers sollicités sont les suivants :

- État ;
- Région Grand Est ;
- Collectivité européenne d'Alsace ;
- Communauté d'Agglomération de Haguenau ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin ;
- Fonds Européens.

Après de multiples échanges avec ces différents partenaires, le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

RECETTES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX D'AIDE SOLLICITE	MONTANT SUBVENTION	NATURE DE LA SUBVENTION
État	8 505 968 €	30 %	2 551 790 €	Aides financières de l'État
Région Grand Est	9 060 000 €	2,2 %	200 000 €	Fonds friche commerciale (plafonné à 200 000 €)
Collectivité européenne d'Alsace	7 799 723 €	15 %	1 169 958 €	Fonds d'attractivité
	706 245 €	40 %	282 498 €	Participation à la construction de l'Espace Solidaire (40 % du montant HT)
Communauté d'Agglomération de Haguenau	554 032 €	100 %	554 032 €	Participation au titre de la relocalisation de l'Espace France Services
Caisse d'Allocations Familiales du Bas- Rhin	956 383 €	30%	286 914 €	Aide à l'investissement (plafonné à 525 000 €)
Fonds européens	7 799 723 €	13 %	1 000 000 €	FEDER volet urbain (plafonné à 2 000 000 €)
Reste à charge Ville de Brumath	3 014 808 €			
TOTAL RECETTES HT	9 060 000 €			

Au reste à charge pour la Ville, il conviendra de déduire les recettes liées à la cession du foncier dédié à la construction des logements.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Sur consultation des Commissions Réunies en date du 15 septembre 2025,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avant-projet définitif de l'opération de construction d'un équipement public à vocation sociale et solidaire, ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet, tels qu'ils lui ont été présentés.

ADOpte

en vertu, de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le programme de travaux de construction d'un équipement public à vocation sociale et solidaire, pour un montant 9 060 000 euros HT soit 10 872 000 euros TTC.

VOTE

l'autorisation de programme et les crédits de paiement prévisionnels suivants :

	Crédits de paiement						Montant du programme
Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Montant HT	30 000 €	380 000 €	950 000 €	4 500 000 €	2 850 000 €	350 000 €	9 060 000 €
Montant TTC	36 000 €	456 600 €	1 140 000 €	5 400 000 €	3 420 000 €	420 000 €	10 872 000 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de tout partenaire public ou privé et à signer tout acte se rapportant à ces participations.

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ ABSOLUE

POUR : 20 voix (dont 4 procurations)

CONTRE : 5 voix (K. DIEMER, C. MOREL par procuration, J. OBRECHT, O. TERRIEN, T. WOLFERSBERGER)

ABSTENTIONS : 3 (J-M DELAYE, L. LUMEN, A. PITSILIS)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250922-057_09_2025-DE
Date de réception : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 058/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 5

Titre	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE BRUMATH, LE CCAS DE BRUMATH ET L'ASSOCIATION HORIZONS JEUNES
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Pauline JUNG

La Ville de Brumath, via son CCAS, poursuit le développement du volet « soutien à la parentalité » de sa politique famille, conformément aux orientations de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2021.

À la suite d'un diagnostic partagé entre le CCAS et l'association Horizons Jeunes, fondé sur une enquête publique (356 réponses de familles) et des entretiens avec 13 partenaires locaux, un partenariat a été engagé afin de structurer une réponse cohérente aux besoins identifiés sur le territoire.

L'Association Horizons Jeunes a ainsi obtenu l'agrément « Centre Social » délivré par la CAF, avec la possibilité d'embaucher une référente famille. Dans cette dynamique, la Ville de Brumath et son CCAS ont signé une première convention tripartite en 2023 pour l'année 2024.

Bilan des actions 2024 de l'Association Horizons Jeunes – Volet « Animation Collective Familles »

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Brumath et du CCAS, l'Association Horizons Jeunes a déployé en 2024 un ensemble d'actions.

Les actions menées ont été articulées autour de trois axes prioritaires :

- Soutien à la fonction parentale,
- Renforcement des liens sociaux et familiaux,
- Structuration d'un réseau d'acteurs locaux autour du projet famille.

1. Animation familiale : activités collectives et culturelles

87 familles (dont 47 originaires de Brumath) ont participé aux activités proposées en 2024. Cela représente :

- 94 parents (53 de Brumath) et 129 enfants (73 de Brumath),
- Une majorité d'enfants âgés de 6 à 10 ans.

Plusieurs ateliers ont été organisés (poterie, cuisine, peinture, théâtre), ainsi que des sorties culturelles (Haut-Koenigsbourg, Écomusée, balade avec des ânes). Des temps conviviaux ont également été proposés, comme des veillées thématiques (café-théâtre, années 80/90, jeux de société, fête de la galette).

Un comité de parents a été mis en place afin de les associer à la programmation des activités, en cohérence avec les objectifs de co-construction du projet social.

2. Projet sur le harcèlement au collège de Brumath

Des actions de prévention et de sensibilisation ont été menées, notamment autour du harcèlement scolaire et numérique :

- Un projet a été mené au collège Marcel Weinum : 180 élèves de classe de 3^{ème} ont participé à des ateliers de photolangage, suivis de la venue de l'auteure Louison Nielman, pour aborder la confiance en soi, les émotions, la communication intrafamiliale et le harcèlement. Un second temps d'échange parents/enfants a eu lieu à la Médiathèque Les Triboques.
- Deux conférences grand public, animées par la brigade de protection des mineurs et des professionnels de santé, ont réuni plus de 160 parents.
- Un groupe de parole a permis à des parents et adolescents de partager témoignages et expériences (15 parents et 8 adolescents).

3. Projet sur la précarité menstruelle au collège de Brumath

L'association a lancé un projet de sensibilisation à la précarité menstruelle auprès des collégiens et des familles :

- Questionnaires diffusés auprès de 43 parents et 79 élèves de classe de 4^{ème} sur leurs pratiques et représentations des menstruations,
- Ateliers pédagogiques sur l'anatomie, les protections hygiéniques écologiques, et la puberté,
- Ressources documentaires diffusées avec la médiathèque TILT (bibliographies, documents jeunesse),
- Distribution de culottes menstruelles offertes le CCAS.

Bien que certaines actions prévues (notamment un groupe de parole entre parents) n'aient pu être réalisées, ce projet a permis de lever des tabous et de soutenir une meilleure compréhension des enjeux liés à l'adolescence.

4. Animation de réseau local

Horizons Jeunes a initié un travail de maillage avec les acteurs locaux, dans une logique de coopération et de complémentarité. Parmi les partenaires impliqués figurent entre autres, le CCAS, les écoles, le collège, la médiathèque, Habitat de l'III, le Relais Petite Enfance, l'AGF, la SPL AJEF, la CeA.

Les actions engagées sont les suivantes :

- Organisation de rencontres avec les partenaires sur des thématiques précises,
- Base de données des partenaires actualisée et newsletter diffusée régulièrement,
- Déjeuners trimestriels conviviaux pour favoriser les échanges inter structures.

5. Action solidaire et fonds de soutien

Un fonds de solidarité a été créé pour faciliter l'accès aux loisirs des familles en difficulté. Alimenté par des actions bénévoles (vente de samoussas, buvettes...), ce fonds a permis :

- À 15 jeunes de bénéficier d'un soutien pour participer à des activités,
- Une aide totale de 808 € a été attribuée.

Un partenariat avec le bailleur Habitat de l'III (HDI) permet également d'octroyer des aides ciblées aux locataires.

L'association travaille en lien étroit avec l'Espace de Solidarité Alsace Nord de la CeA, le CCAS, HDI et les établissements scolaires pour identifier les familles concernées.

Éléments budgétaires 2024

Le budget global du projet Animation Collective Familles s'élève à 58 222 euros, réparti comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Référente famille	39 169 €	Ville (fonctionnement)	8 000 €
Pilotage (17%)	12 389 €	Ville (projet harcèlement)	1 728 €
Logistique	3 060 €	PS CAF	27 020 €
Actions	3 604 €	Aide complémentaire CAF	21 130 €
		Participation familles	344 €
TOTAL	58 222 €	TOTAL	58 222 €

Éléments nouveaux pour l'année 2025 :

Pour l'année 2025, il est proposé de renouveler la convention tripartite avec Horizons Jeunes pour une durée d'un an, avec une adaptation des modalités de financement en raison de l'absence de la référente famille entre mars et août.

- La subvention de fonctionnement sera versée en octobre 2025. Elle sera calculée au prorata du temps de présence effective de la référente famille, soit sur 7 mois, et s'élèvera à 5 834 euros.
- La subvention liée à l'appel à projets sera versée à l'issue de la réalisation des projets, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées par l'association Horizons Jeunes. Cette subvention reste plafonnée à 5 000 euros et vise à soutenir des actions de prévention en parentalité, sur des thématiques définies par la Ville et le CCAS.

Cette révision par rapport à la convention précédente s'explique par le fait que la référente famille est absente et ne sera remplacée qu'à compter de septembre 2025. La participation de la Ville est donc ajustée afin de tenir compte de l'activité effective de terrain menée sur l'année considérée.

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus suivants ne prennent pas part au débat ni au vote :

Eric REINNER, Ariane PITSILIS, Claude JEGOUZO

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le renouvellement de la convention tripartite d'objectifs et de moyens pour l'année 2025 entre la Ville de Brumath, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Horizons Jeunes avec ses modalités adaptées, telle que jointe en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR : 24 voix (dont 5 procurations)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20250922_058_09_2025-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 059/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 6

Titre	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025 – FIXATION DES PRIX
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

La Ville de Brumath participe depuis de nombreuses années au concours des villes et villages fleuris. La Ville est primée à hauteur de 3 fleurs, signe d'une grande qualité du fleurissement de nos espaces publics.

Le fleurissement d'une ville concerne également ses habitants. En effet, le Label des villes et villages fleuris prend aussi en compte le degré de participation des citoyens à l'embellissement de la cité. Alsace Destination Tourisme organisera en septembre 2025 son concours de fleurissement dans le Département du Bas-Rhin, primant les collectivités territoriales, mais également les particuliers.

Aussi, afin d'encourager les habitants de Brumath à fleurir leurs espaces privés, la Ville organise un concours des maisons fleuries avec une dotation selon la catégorie définie en fonction des possibilités de fleurissement. Le montant total de cette enveloppe s'élève à 1 300 euros (1 250 euros en 2024).

Les prix attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries varient tous les ans en fonction du nombre de participants et de la hauteur des notes obtenues par chaque candidat.

Au regard des participations, certaines inscriptions ne correspondaient pas aux catégories définies précédemment. Afin de permettre une cohérence de jugement, il est proposé de renommer les catégories de la façon suivante :

- Maisons avec jardin → habitations avec jardin,
- Maisons avec possibilités limitées de fleurissement → habitations avec possibilités limitées de fleurissement,
- Immeubles collectifs → façades / balcons (maisons ou immeubles collectifs),
- Immeubles commerciaux ou industriels / collectivités → dénomination inchangée.

En tenant compte de la hauteur des notes obtenues par chaque candidat et pour maintenir une cohérence par rapport aux notes obtenues les années précédentes, cette réaffectation donnerait la répartition des prix suivantes :

CATEGORIE : HABITATIONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	75 €
4	50 €
5	50 €
6	50 €
TOTAL	575 €

CATEGORIE : HABITATIONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150 €
2	125 €
3	100 €
TOTAL	375 €

CATEGORIE : FACADES / BALCONS

Prix n°	Montant
1	150 €
2	50
3	50
TOTAL	250 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €
TOTAL	100 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une enveloppe de 1 300 euros au concours des Maisons Fleuries 2025 et de fixer les catégories de lauréats et le montant des prix comme suit :

CATEGORIE : HABITATIONS AVEC JARDIN

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	75 €
4	50 €
5	50 €
6	50 €
TOTAL	575 €

CATEGORIE : HABITATIONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT

Prix n°	Montant
1	150 €
2	125 €
3	100 €
TOTAL	375 €

CATEGORIE : FACADES / BALCONS

Prix n°	Montant
1	150 €
2	50
3	50
TOTAL	250 €

CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS / COLLECTIVITES

Prix n°	Montant
1	100 €
TOTAL	100 €

PRECISE

que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 comptes 5113 – 65132 – fleurissement du budget primitif 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

ABSTENTION : 1 (J. OBRECHT)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 060/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 7

Titre	PERSONNEL - RAPPORT RELATIF À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte, dans ses articles 31 à 36, des dispositions intéressant l'accueil et l'exercice des fonctions des personnes handicapées dans la fonction publique.

Ces dispositions visent à renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle et de maintien au travail des handicapés en rappelant fortement le principe de non-discrimination et en tentant de donner aux collectivités publiques les moyens de l'accueil des personnes handicapées.

La réglementation impose à l'ensemble des employeurs publics une obligation d'emploi au profit des handicapés à hauteur de 6% de leurs effectifs. Ainsi, à partir de vingt agents, chaque collectivité doit employer des travailleurs handicapés ou assimilés dans la proportion de 6% au moins de l'effectif total du personnel, ramené au chiffre inférieur. Ils peuvent être employés à temps plein, à temps partiel ou à temps non complet.

Pour la Ville de Brumath, le nombre légal de bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 4. La Ville a un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 7.69% et remplit donc largement ses obligations en la matière.

Ces éléments ressortent du tableau ci-après :

EFFECTIF TOTAL (au 31 décembre 2022)	NOMBRE de TRAVAILLEURS HANDICAPES	TOTAL des DEPENSES en Euros (article 6 du décret n° 2006- 501)	EQUIVALENTS BENEFICIAIRES	NOMBRE LEGAL DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (1)	TAUX D'EMPLOI des TRAVAILLEURS HANDICAPES REAJUSTE (en %)	MONTANT DE LA CONTRIBUTION
78	6	373.84 €	0	4	7.69%	- €

(1) 6% de l'effectif global arrondi au chiffre inférieur

Le présent rapport a été présenté au Comité Social Territorial lors de sa séance du 19 juin 2025 qui a émis un avis favorable.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code du travail ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2025 ;
Considérant l'obligation d'emploi de personnes handicapées pour la Ville de Brumath ;
Considérant que l'application de cette obligation d'emploi, fait chaque année l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique ;

Après en avoir délibéré

PREND ACTE

du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 061/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N° 8

Titre	PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRUMATH
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de carrière dans le cadre des avancements de grade, en cas de réussite à un concours ou examen, ou par promotion interne.

Pour donner suite à l'inscription de plusieurs agents sur le tableau d'avancement de grade 2025 et de promotion interne, il est proposé de créer les postes suivants :

- un emploi d'agent de maîtrise,
- deux emplois d'agent de maîtrise principal,
- un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe,
- un emploi d'attaché hors classe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet
et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer à compter du 1^{er} octobre 2025 :

- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- deux emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'attaché hors classe à temps complet.

APPROUVE

le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR : 28 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF





Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
5

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025 à 20h00

Convocation du 16 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 062/09/2025

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

POINT N°9

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 26 mai au 22 août 2025

Marché de fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
18/06/2025	DST	fournitures	service s techniques	ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EQUIPES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS	MAPA < 40 000 €	TEXPRO	7 777,80 €
08/07/2025	DST	fournitures	plan d'eau	FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE AUTOUR DU PLAN D'EAU	MAPA < 40 000 €	AZ CLOTURE	4 690,20 €
16/07/2025	DAE	fournitures	service s techniques	REMPLACEMENT DE FENETRES ET PORTES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	MAPA < 40 000 €	DESGRIFFES	16 400,00 €
22/07/2025	DAE	fournitures	voirie	ACQUISITION DE 8 LUMINAIRES POUR LA VIABILISATION DU CHEMIN DESSERVANT LES NOUVEAUX IMMEUBLES RUE DE GEUDERTHEIM	MAPA < 40 000 €	ROHL SAS	7 382,40 €

Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
01/07/2025	DVASC	services	animation	PRESTATION TECHNIQUE _LES ESTIVALES DU 08/08/2025	MAPA < 40 000 €	ULTRA SON	4 042,79 €
02/07/2025	DVASC	services	animation	FEU D'ARTIFCE DU 13 JUILLET	MAPA < 40 000 €	JSE	5 500,00 €
19/08/2025	DAE	services	bâtiments	CONTRÔLE ANNUEL DES EXTINCTEURS ET DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE POUR L'ANNEE 2025	marché à bon de commande	CERTI FEU	4 600,59 €
22/08/2025	DVASC	fournitures	animation	MISE EN LUMIERE DU SITE DU MARCHÉ DE NOEL DE BRUMATH ET PROJECTION DE VISUELS D'HABILLAGES IMMERSIFS SUR LE BATIMENT DU TEMPLE - 5, 6 ET 7 DECEMBRE 2025	MAPA < 40 000 €	IMMERSIV ELEMENT	20 767,80 €
22/08/2025	DVASC	fournitures	animation	PROGRAMMATION JEUNE PUBLIC_3 REPRESENTATIONS DU SPECTACLE "LA FABULEUSE HISTOIRE DE BASARKUS" _ NOVEMBRE 2025	MAPA < 40 000 €	COMPAGNIE LAMENTO	4 024,07 €

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
26/05/2025	DAE	travaux	projet	MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	concours	OSLO ARCHITECTES	928 240,00 €
26/05/2025	DAE	travaux	projet	CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	MAPA < 40 000 €	ALPES CONTROLES	31 400,00 €
26/05/2025	DAE	travaux	projet	COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	MAPA < 40 000 €	PREV&CO	8 424,00 €
23/06/2025	DAE	travaux	chaufferie	REMPLACEMENT DE LA VANNE DE LA CHAUFFERIE_RUE DU COLLEGE	marché à bon de commande	IDEX	4 937,66 €
23/06/2025	DAE	travaux	chaufferie	MODIFICATION DE LA FUMISTERIE DE LA CHAUFFERIE_RUE DU COLLEGE	marché à bon de commande	IDEX	25 581,84 €
22/07/2025	DAE	travaux	enfance	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DU BATIMENT SITUE AU 3 RUE JACQUES KABE	MAPA < 40 000 €	WALTHER	32 032,08 €
22/07/2025	DAE	travaux	enfance	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DU BATIMENT SITUE AU 3 RUE JACQUES KABE	MAPA < 40 000 €	RUBLÉ NIQLI	4 298,40 €

En matière d'aliénation de gré à gré d'un bien

Décision n°2025/23 du 11 juin 2025 relative à la cession d'un véhicule de type Peugeot Expert en l'état à Monsieur Lucas LECOLLE de VILLENEUVE-LE-ROI pour un montant de 550 €.

Décision n°2025/24 du 11 juin 2025 relative à la cession d'un véhicule de type Peugeot 106 en l'état à Monsieur Lucas LECOLLE de VILLENEUVE-LE-ROI pour un montant de 550 €.

Décision n°2025/25 du 20 juin 2025 relative à la cession d'un véhicule type plateau Mercedes en l'état à Man Truck et Bus service Center Man Strasbourg situé à VENDENHEIM pour un montant de 1.200 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du 26 mai au 22 août 2025 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

